

**Conférence des Parties
chargée d'examiner le Traité
sur la non-prolifération
des armes nucléaires en 2020**

Distr. générale
9 mars 2020
Français
Original : anglais

New York, 27 avril-22 mai 2020

**Mise en œuvre du plan d'action de la Conférence
des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-
prolifération des armes nucléaires en 2010
et des documents issus des conférences
d'examen précédentes**

Rapport présenté par les Pays-Bas

1. Le Royaume des Pays-Bas soumet son rapport national conformément à la mesure n° 20 énoncée dans le Document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010.
2. On trouvera dans le présent rapport une présentation des activités que les Pays-Bas ont menées, en leur qualité d'État non doté d'armes nucléaires, depuis la Conférence d'examen de 2015, pour contribuer à la réalisation des trois piliers du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires : désarmement nucléaire, non-prolifération et utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Les Pays-Bas considèrent que ces trois piliers sont d'importance égale.
3. L'objectif ultime des Pays-Bas reste un monde sans armes nucléaires. Le regain de tensions et la multiplication des risques au niveau international, par exemple du fait de l'apparition de nouvelles technologies potentiellement déstabilisatrices, n'a fait que rappeler l'importance de la réalisation de cet objectif. Les Pays-Bas considèrent depuis longtemps qu'au vu des conséquences désastreuses de l'utilisation d'armes nucléaires, il faut prévenir un conflit nucléaire, et que la seule manière certaine d'y parvenir est l'élimination complète des armes nucléaires par la mise en œuvre intégrale du Traité sur la non-prolifération.
4. Cependant, tant que l'élimination complète des armes nucléaires n'aura pas été obtenue, les conséquences de l'emploi de ces armes sont telles qu'il nous faut veiller à réduire les risques nucléaires autant que possible, en particulier au moment de tensions géopolitiques. Les Pays-Bas se sont efforcés d'encourager activement le débat sur la réduction du risque nucléaire dans le contexte du Traité sur la non-prolifération, ainsi que dans d'autres instances. Soucieux de faciliter un dialogue ouvert et éclairé sur cette question, ils ont fait exécuter un projet de recherche à l'Institut néerlandais Clingendael pour les relations internationales, qui a répertorié et classé différentes stratégies de réduction du risque nucléaire. Ils ont ensuite demandé au British American Security Information Council, au King's College et à



l'Institut Clingendael d'effectuer des recherches complémentaires sur certaines solutions de réduction des risques. Les Pays-Bas soutiennent activement le débat sur la définition de mesures visant à prévenir l'escalade des conflits, à établir de nouveaux centres de communication de crise et des centres communs d'évaluation des risques et à empêcher tout emploi involontaire d'armes nucléaires.

5. Les Pays-Bas sont un membre actif de l'Union européenne et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et leurs activités dans ce cadre portent notamment sur les questions liées au désarmement et à la non-prolifération, ainsi que sur la réduction du risque nucléaire et la vérification du désarmement nucléaire. Ces activités sont complétées et appuyées par les travaux menés dans le cadre des arrangements pour le partage du nucléaire de l'OTAN, qui ont toujours été pleinement conformes au Traité sur la non-prolifération. L'OTAN est pleinement attaché à l'application intégrale de l'article VI du Traité et a réduit considérablement le nombre d'armes nucléaires stationnées en Europe après la fin de la guerre froide, mais elle restera une alliance nucléaire jusqu'à l'élimination complète des armes nucléaires, ce qui signifie que les Pays-Bas considèrent le désarmement nucléaire comme un processus réciproque, collaboratif et progressif qui garantit une sécurité non diminuée au niveau d'armement le plus bas pour tous.

6. Dans l'Union européenne, les Pays-Bas participent aux travaux des groupes « Non-prolifération » (CONOP), « Désarmement global et maîtrise des armements » (CODUN) et « Exportations d'armes conventionnelles » (COARM), ainsi qu'à d'autres plateformes de coopération en la matière.

7. En tant que membre de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement, les Pays-Bas s'emploient à promouvoir le désarmement nucléaire et à renforcer la non-prolifération nucléaire. Les 12 pays membres de l'Initiative (Allemagne, Australie, Canada, Chili, Émirats arabes unis, Japon, Mexique, Nigéria, Pays-Bas, Philippines, Pologne et Turquie) encouragent de façon concrète et réaliste l'application du plan d'action adopté par la Conférence d'examen de 2010. Depuis le début du cycle d'examen actuel, l'Initiative a soumis à la Conférence 15 documents de travail pour délibération au sein du Comité préparatoire et organisé un certain nombre de manifestations parallèles.
